

- N^o 26... COURS DE VICE-AMIRAUTÉ:—Réponse à adresse; relevé des sommes d'argent payées à titre d'émoluments au juge, au greffier et à l'huissier de la cour de vice-amirauté à Québec, et des sommes payées à chacun des officiers des cours de vice-amirauté à Halifax et Saint-Jean, respectivement. Aussi, un état indiquant le nombre de plaiates produites et de causes instruites dans les dites cours, respectivement, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à cette date. (*Distribution seulement.*)
- 26a. Réponse à adresse; copie de toutes dépêches du gouvernement impérial au sujet des cours de vice-amirauté au Canada qui n'ont pas encore été soumises, et du changement de procédure et de pratique dans ces cours. (*Pas imprimée.*)
- 27... PHARES:—Réponse à ordre; copie de toute correspondance, etc, concernant la construction d'un phare à la Pointe Westhaver, à l'entrée de l'anse Hubbard, dans le comté de Lunenburg, et de toutes instructions adressées au commandant du steamer *Newfield* ou à aucun autre officier du gouvernement au sujet de l'emplacement du dit phare et sous l'autorité desquelles ce fonctionnaire a agi le 10 juin 1882. Aussi, copie de l'arrangement conclu pour l'acquisition du terrain pour le dit phare par C. E. Kaulbach, écrivain, et M.P., au nom du gouvernement. (*Pas imprimée.*)
- 27a. PHARES:—Réponse à ordre; état détaillé des montants dépensés avec pièces justificatives depuis le 1er janvier 1880, pour réparations aux phares de l'île Pelée, la Longue Pointe et Rondeau; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et John Corbett et William Grubb, ou toute autre personne au sujet du phare de l'île Pelée. (*Pas imprimée.*)
- 28... ARGENT DU GOUVERNEMENT EN DÉPÔT:—Réponse à ordre; état faisant connaître le montant d'argent déposé au crédit du gouvernement du Canada en date du 1er janvier 1884, ainsi que les noms des banques où ces dépôts ont été faits, et le montant déposé dans chaque banque respectivement; aussi le montant portant intérêt et le taux de l'intérêt, s'il en est, alloué pour ces dépôts, dans chaque cas. (*Distribution seulement.*)
- 29... RECETTES ET DÉPENSES:—Réponse à ordre; état détaillé des recettes et des dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1882 au 20 janvier 1883, et du 1er juillet 1883 au 20 janvier 1884. (*Distribution seulement.*)
- 29a. Réponse à ordre; état des recettes et dépenses imputables sur le fonds du revenu consolidé du Canada, jusqu'au 10 février, dans chacun des exercices fiscaux 1883 et 1884. (*Distribution seulement.*)
- 29b. Réponse (*partielle*) à ordre; état faisant connaître les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé jusqu'au 20 mars 1883 et 1884, respectivement; aussi, un état des exportations et importations jusqu'au 1er mars de chacune des années 1883 et 1884, respectivement. (*Pas imprimée.*)
- 30... BOISSONS ENIVRANTES:—Réponse à ordre; état de tous les certificats pour liqueurs octroyés en vertu de l'Acte de 1878, par les médecins du comté de Halton, donnant le nom de chaque médecin, et spécifiant le nombre de certificats octroyés par chacun depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre 1882. (*Pas imprimée.*)
- 30a. Réponse à ordre; état indiquant la quantité de spiritueux importés, fabriqués et entrés pour la consommation au Canada pendant l'année expirée le 31 décembre 1883, par provinces, avec les droits de douane et d'accise sur les dites liqueurs, et leur coût total. (*Pas imprimée.*)
- 30b. Réponse à adresse; copie de toute correspondance concernant l'importation de liqueurs dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)
- 30c. Réponse; liqueurs vendues à des personnes dans le comté d'Halton, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, 41 Vict. chap. 16.
- 30d. Réponse à ordre; état de tous certificats accordés par les médecins en vertu de l'Acte de Tempérance de 1878, dans le comté de Prince, I.P.K., depuis la mise en vigueur de cet acte dans ce comté, indiquant les personnes qui ont accordé ces certificats, à qui ils ont été donnés, et leurs dates. (*Distribution seulement.*)
- 30e. Réponse à adresse; copie des jugements de la cour suprême du Canada, non encore soumis, sur la question du pouvoir législatif relatif à la réglementation de la vente des liqueurs enivrantes, et du jugement du comité judiciaire du Conseil privé dans la cause de *Hodge vs. La Reine* sur ce même sujet; aussi, copie des notes sténographiques des procédés pris devant le